



et était condamné à six mois de prison. En 1836, nouvelle condamnation à deux ans de prison pour avoir fait partie d'une société dite des *Familles*, issue de celle des *Droits de l'homme*. Amnistié en 1837, il est pour la troisième fois condamné à un mois de prison comme auteur d'une brochure contre la propriété.

En 1839, nous le voyons à la tête de la société secrète des *Saisons*. Il prépare et dirige l'émeute du 12 mai, émeute qui échoua, mais qui coûta la vie à plusieurs personnes, entre autres, au lieutenant Doineau, qui fut assassiné devant la porte de Palais de Justice.

Traduit devant la cour de justice, Barbès revendiqua pour son compte l'organisation du complot et la direction de l'émeute, mais il protesta énergiquement contre l'accusation d'avoir assassiné le lieutenant Doineau. « C'est là, s'écria-t-il devant la cour, un acte dont je ne suis ni coupable, ni capable. » Il n'en fut pas moins condamné à mort et ne dut sa grâce qu'aux sollicitations de nombreuses personnes que la crâne attitude de Barbès avait émus, et aux vers célèbres que Victor Hugo envoya à Louis-Philippe.

Sa peine fut commuée en une détention perpétuelle : il fut enfermé à Doullens, puis au Mont Saint-Michel, puis à Nîmes. La révolution de 1848 lui ouvrit les portes de la prison. Il ne pouvait pas croire à la liberté et rentra le soir coucher dans sa cellule.

De retour à Paris, il fut élu président du club de la Révolution, gouverneur du Palais du Luxembourg, colonel de la douzième légion et mit son influence au service de Ledru-Rollin. Élu député de l'Aude, il siégea à la montagne de l'Assemblée nationale et, naturellement, prit part à l'insurrection du 15 mai. Condamné de nouveau à la prison perpétuelle, il fut interné une seconde fois à Doullens, puis transféré à Belle-Isle-en-Mer. En 1854, à la veille de la guerre de Crimée, l'Empire lui fit grâce pour une lettre patriotique qu'il avait écrite à George Sand. Toujours embarrassé de sa liberté, Barbès se retira à La Haye où il mourut le 26 juin 1870.

Ce singulier héros, vrai type de l'insurgé, ne pourrait être comparé qu'à Blanqui. Tous deux ont été dévorés de la soif de l'insurrection et de la nostalgie de la prison. L'érection d'une statue à Barbès est l'apologie de cette maxime révolutionnaire : « L'insurrection est le plus saint des devoirs. » Est-ce bien politique, de la part des gens qui sont aujourd'hui au pouvoir, de rappeler cette maxime aux conservateurs et aux catholiques dont ils violent chaque jour tous les droits avec le plus parfait dédain ?

LAFRAMBOISIERE.

Tous ces honneurs rendus à l'insurrection ont permis de constater qu'il y avait division dans le camp républicain.

D'abord on a vu la manifestation officielle à laquelle présidaient les députés Marcou, Madier de Montjau, le maire et ses adjoints; tous opportunistes.

— Barbès est à nous, disaient ces dirigeants en entourant la statue.

Barbès n'était pas à eux; la preuve c'est qu'aussitôt leur départ la statue était surprise par une seconde manifestation également présidée par des députés, mais d'une autre couleur : MM. Wickersheimer et Camille Pelletan.

Et ceux-là de protester contre la prétention des opportunistes qui n'ont aucun droit à revendiquer pour leur frère et ami le défunt Barbès qui était un intransigeant comme chacun le sait.

Les bourgeois de Carcassonne sont stupéfaits et jettent des regards découragés sur la queue du cortège officiel qui s'aperçoit encore au loin.

Lorsque soudain des hurlements de bataille les forcent à se retourner.

Ce sont les socialistes anarchistes qui bousculent les intransigeants, et les ayant mis en fuite, plantent crânement le drapeau rouge devant la statue de Barbès.

— Défunt Barbès était plus qu'un intransigeant, c'était un anarchiste! crie la manifestation.

Abaissement des pauvres Carcassonnais. Eh bien, citoyens de Carcassonne, jamais peut-être vous ne l'aviez vue aussi franche, la République ?

Elle s'est cyniquement déshabillée devant vous.

La reconnaissez-vous, maintenant ?

C'est l'hydre à trois têtes, le monstre en bataille perpétuelle avec lui-même.

Le drapeau rouge a figuré. Il est arrivé à la tête d'une bande de cinq ou six cents braillards armés pour la plupart, qui, en un tour de main, ont nettoyé la place des préfets, maires, sénateurs, députés opportunistes qui l'encombraient et procédé à la digne célébration de la fête de l'émeute. La bande s'est précipitée sur les estrades, bousculant le public, renversant les femmes, criant, hurlant, gesticulant et répandant partout la terreur.

La police avait prudemment fait retirer les troupes et les agents. Elle a préféré laisser le champ libre à ces énergumènes pour que Barbès eut une fête digne de lui.

## Chronique générale.

ENCORE M. DE MORTILLET

Le maire désormais fameux de Saint-Germain vient de se signaler par une nouvelle et monstrueuse illégalité. Nous trouvons les pièces justificatives de ceci dans le *Journal de l'Ain*.

A la date du 28 août, M. de Mortillet a adressé aux maires de France une lettre circulaire, pour inviter ces messieurs à provoquer, de la part des conseils municipaux, un vœu analogue à celui qu'a adopté le Conseil municipal de Saint-Germain, à la date du 25, vœu tendant à faire de la direction des hospices et bureaux de bienfaisance une attribution uniquement municipale.

En supprimant, comme le veulent M. de Mortillet et son Conseil municipal, l'indépendance de l'administration des hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance, on ar-

Après chaque coup, il se retirait pour charger dans l'angle du mur. Mais le jeu était dangereux, car, de l'autre côté, un grenadier bleu l'épiait, et lui répondait. Ces deux hommes s'acharnèrent bientôt à ce duel terrible. Noirs de poudre, les vêtements brûlés, ils se provoquaient, se cherchaient, se visaient, quelquefois par la même meurtrière; chacun d'eux n'avait plus qu'une pensée : tuer l'autre. Ils luttèrent ainsi plus d'une demi-heure sans s'atteindre. La ville était déjà prise qu'ils luttaient encore. Un dernier coup de feu perça le ventre du grenadier, qui tomba à la renverse.

Aussitôt, Nicolas fit le tour par la brèche, et s'approcha du blessé.

Toute sa colère s'était dissipée. Devant ce brave qu'il avait tué, une pitié mêlée d'admiration lui remplit l'âme.

— C'est toi qui t'es si bravement battu? Mon pauvre ami, pour quelle mauvaise cause tu as donné la vie!

Le soldat se releva sur un coude, et, farouche, cria :

— Vive la République!

Alors Nicolas se baissa, et l'embrassa.

(A suivre.)

riverait à exclure les catholiques du bénéfice des fondations charitables.

Pour arriver à un résultat si louable, M. de Mortillet a provoqué un concert absolument illégal entre les conseils municipaux dans le but de former, de leurs vœux, un faisceau qui pousse la majorité au vote d'une loi de dictature athée, que se proposent de présenter à la Chambre M. de Mortillet et les sous-Mortillet de ses amis, dans le sens du vœu émis à Saint-Germain.

L'illégalité et l'inhumanité ne coûtent rien à ces messieurs qui rêvent d'annexer la France à leur bourg pourri de Saint-Germain.

LE CANAL DES DEUX-MERS

Les journaux de Toulouse publient le texte d'une pétition qui sera remise à M. de Freycinet.

Cette pétition, conçue dans des termes très pressants, demande au nom de la sécurité stratégique, au nom de la défense des côtes, au nom de la prospérité et de la grandeur de la France, que le gouvernement hâte, le plus possible, la décision favorable à la création du *Canal des Deux-Mers*.

Nous avons sous les yeux le numéro du *Monde maçonnique* qui rend compte des travaux du Convent annuel du Grand-Orient de France. Sur beaucoup de points secondaires, ce compte rendu est très détaillé; mais est-il bien complet? Une première lacune nous frappe : le *Monde maçonnique* ne donne ni le texte, ni même l'analyse du discours sur l'Eglise et l'Etat par lequel M. le pasteur Dide, sénateur, a clos la session. On se borne à nous dire qu'il sera imprimé à un grand nombre d'exemplaires et que l'orateur s'est inspiré de « la grande loi maçonnique de la tolérance ». C'est également, d'après le *Monde maçonnique*, pour donner une preuve de leur esprit de « tolérance » que les Fr. réunis ont repoussé par la question préalable la proposition du délégué d'une loge de Châlons de rétablir la vieille formule : *A la gloire du grand Architecte de l'Univers*. La « tolérance » veut qu'on laisse le champ libre au matérialisme le plus abject.

On annonce périodiquement que la séparation des Eglises viendra bientôt à l'ordre du jour des Chambres, mais la question est toujours ajournée pour un motif ou l'autre. Les républicains tiennent cette affaire en suspens, comme une épée de Damoclès, du moins ils le croient.

Devant la commission du budget, M. Goblet s'est de nouveau prononcé pour la séparation, dans l'avenir. Avant d'en arriver là il veut faire voter certaines lois qui serviront de carcans et de menottes pour le clergé. Après quoi on le déclarera libre.

Sortez, vous êtes libres. — C'est en ces termes que le tribunal révolutionnaire prononçait souvent ses sentences de mort.

LES PROJECTILES EXPLOSIBLES

Lundi, le ministre de la guerre, accompagné de plusieurs membres de la commission du budget, a assisté à de nouvelles expériences de projectiles explosibles au fort de la Malmaison, près Chavignon (Aisne).

Les expériences ont duré une grande partie de la journée. Elles sont tenues absolument secrètes.

Le ministre et les députés qui l'accompagnaient n'ont repris le train que fort tard dans la soirée.

On annonce le prochain mariage de M. Charles-Henri de Rosset, comte de Létourville, docteur en droit, avec M<sup>me</sup> Jeanne-Mathilde-Marie-Gabrielle Guéau de Reverseaux de Rouvray, veuve de M. Gaston de Rosset de Létourville.

On se rappelle la catastrophe épouvantable qui vint désoler ces deux familles l'an dernier.

La jeune comtesse de Létourville perdit son mari deux jours après son mariage. Le comte, subitement indisposé, s'était alité en sortant de l'église et ne s'était plus relevé.

Aujourd'hui, le comte Henri de Létourville va épouser sa belle-sœur.

ALLEMAGNE. — L'administration militaire hâte en ce moment la fabrication du nouveau fusil à répétition. Une activité fiévreuse règne dans les manufactures prussiennes de Spandau, de Dantzig, d'Erfurt et dans la manufacture bavaroise d'Amberg.

Les bâtiments de cette dernière manufacture ont été agrandis; de nouvelles machines viennent d'y être installées; on a augmenté de 600 le nombre des ouvriers et l'avis a été donné que de nouveaux employés pourront très prochainement trouver leur emploi. On annonce également que l'on va introduire au premier jour le travail de nuit.

Il règne au ministère de la guerre une activité extraordinaire. De nombreuses réformes sont sur le point de s'opérer.

Il est question d'augmenter non-seulement l'artillerie, mais de créer encore de nouveaux régiments de cavalerie.

— On télégraphie de Berlin, 28 septembre :

« 400 socialistes de Leipzig, portant des drapeaux rouges, ont accompagné ce matin à la gare M. Shuman, expulsé par ordre du gouvernement.

La police a attaqué le cortège et a cherché à s'emparer des drapeaux rouges, mais elle a été repoussée par les manifestants, qui ont blessé un grand nombre d'agents.

La police a dû aller chercher du renfort et est enfin arrivée à disperser les manifestants, dont sept ont été fait prisonniers, y compris M. Shuman. »

ESPAGNE. — On mande de Madrid qu'une certaine agitation se produit sur la frontière. En Catalogne, on signale l'apparition d'une bande d'insurgés commandée par un républicain fédéral, ancien chef en 1874 de la contre-guerrilla contre les carlistes.

Le gouverneur militaire de la Corogne a consigné la garnison après avoir fait arrêter deux officiers et plusieurs sergents du bataillon de chasseurs, soupçonnés de faire partie d'un complot.

Quatre évêques de la Catalogne et plusieurs évêques des provinces ont demandé la grâce des coupables à la régente, qu'on dit favorable à la clémence.

La presse, dans plusieurs chefs-lieux, organise des pétitions et des manifestations dans le même but.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 septembre.

Nos rentes se maintiennent à leurs cours précédents : 3 0/0 82.37, 4 1/2 0/0 110.10.

Les obligations communales et foncières à long du Crédit Foncier continuent à être très recherchées.

On demande la Société Générale à 472 et la Banque d'Escompte à 508.

A la veille de l'assemblée générale du 6 octobre le comité de protestation de la Compagnie Française du Télégraphe de Paris à New-York adresse un dernier appel aux actionnaires.

Ceux-ci connaissent les principaux griefs articulés contre le conseil d'administration :

1° Présentation des comptes d'une manière inexacte ;

2° Adoption d'un tarif de guerre de 60 centimes, tarif qui est rogneux ;

3° Abandon inexplicable des seuls droits inscrits dans les traités avec les Compagnies anglaises qui permettraient encore à la Compagnie d'avoir un sentiment d'indépendance.

On a prétendu qu'il y avait intérêt patriotique à soutenir le conseil actuel. Rien n'est plus faux. En effet, sur la liste des nouveaux actionnaires figurent parmi les porteurs des plus gros chiffres d'actions : le Direct, l'Anglo-Américain, le Globe.

Maintenance, venues à la rescousse des administrateurs en détresse.

Aucun ministre des postes français n'a d'ailleurs voulu, malgré les instances du conseil actuel, négocier un traité entaché d'une commission de 1,250,000 fr. et qui livre à peu près complètement aux Anglais notre seul câble français.

Il appartient donc aux actionnaires de réaffirmer leur indépendance en votant contre le conseil d'administration.

L'action de Panama est à 392. Les obligations 4 0/0 de la dernière émission offrent à leur prix de 420 un placement avantageux.

Chemins de fer calmes.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie* spécialement préparées pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure. 1 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

## Nouvelles militaires.

### LE DÉPART DE LA CLASSE

Ces jours derniers, dans toutes les gares, on entendait des chants d'allégresse. Une multitude de soldats de toutes armes et des civils habillés de toutes les façons, leur petit paquet à la main, envahissaient brusquement les combiements et agitaient leur chapeau quand le train se mettait en marche, afin de dire adieu à leurs camarades venus pour faire la conduite ou attendant le départ du train suivant.

C'était la libération des hommes de la classe et le départ des réservistes.

La classe part !  
Que de fois ce cri joyeux fait battre le cœur dans les régiments. Avec quelle impatience on attend cette heure libératrice qui nous rend le foyer, le pays, la payse et la liberté !

Dès le jour de l'arrivée on songe souvent au jour du départ, mais c'est surtout quand le soldat fait partie de la classe, c'est-à-dire quand il est dans sa dernière année de service que pour lui le mirage, devenu plus brillant, est désormais le mot d'ordre du jour et parfois de la nuit.

Ce qui n'empêche pas d'ailleurs le sergent de se faire, la discipline d'être aussi en tenue, le travail d'être aussi sérieux. On ne se dérange pas de la classe, mais on n'en est pas moins prêt pour cela et même bon soldat.

Spécialement, les trois ou quatre derniers jours de la présence au corps sont un peu mouvementés. On rend ses armes, son équipement, ses effets de première tenue, sa li-

ter. Les adieux commencent... et les tournées nous. Les parents ont envoyé de l'argent pour le voyage et, comme il y a toujours quelques pièces blanches en supplément, on s'en sert le mieux possible.

Aussi le colonel ferme-t-il un peu les yeux pendant ces derniers jours. Il sait bien que la gaité est communicative et, comme ceux qui restent ont le cœur gros en voyant leurs camarades partir, le meilleur moyen d'atténuer un peu pour ces braves garçons la tristesse à craindre, c'est de les laisser parler les chants et accepter les « politesses » des hommes de la classe.

— Adieu, adieu ! crie-t-on en quittant le quartier, et quelquefois on ajoute avec une expression un peu plus modeste le serment de ne plus jamais y revenir.

Ne croyez rien. On pourrait presque appeler cela des serments d'ivrogne.

La meilleure preuve, c'est qu'aujourd'hui ces voyons reviennent gaiement réservistes et territoriaux.

Plus encore, conduits à la gare avec les hommes de la classe par un jeune sergent ou un maréchal des logis, ces réservistes armés par les manœuvres et par leurs travaux habituels des champs, robustes, solidement bâtis, facilement reconnaissables par les hommes de la classe, à cause de leur vigueur et de leur force plus accentuées, marchent avec ensemble, même à la dernière minute du départ, et, sans regrets, serreraient la main du sous-officier en lui disant au revoir.

Si la gare est joyeuse là où partent les soldats, elle ne l'est pas moins là où ils arrivent.

Dans chaque pays où le train s'arrête, les hommes descendent et tombent dans les bras de la famille, des amis qui les attendent.

Le retour d'un soldat est toujours un événement pour le village auquel il appartient. Dès son arrivée, chacun s'empare de lui, les vieux le font causer politique, les autres s'exaltaient sur sa belle prestance ; ce n'est plus le garçon gauche du départ, le régiment lui a donné du *fon*, et les camarades le retiennent déjà pour la danse au cours de la fête prochaine.

Et tout cela fait plaisir à voir. Ces jours joyeux, ces retours bruyants, ces fêtes, ces réservistes gais et contents, ces camarades qui accompagnent le départ et qui reviennent, cette discipline indiscutable, c'est la preuve que le sentiment du devoir militaire a profondément pénétré chez nos soldats et, ce qui surtout est encore meilleur, on obéit en chantant.

Chacun comprend qu'il se doit à son pays et qu'il faut à la France une armée grande, disciplinée.

Cette obéissance, cette discipline, cette gaité, cet entrain au retour comme au départ, c'est l'espérance pour tous, car une nation comme la nôtre, où si facilement le citoyen fait son devoir, est une nation qui peut avoir des heures douloureuses et des jours de désespoir, mais qui se relève toujours avec de nouvelles vertus conquises par le malheur.

Aussi, en présence de ce réveil si complet de l'honneur national, le patriote éprouve une joie sans égale à se dire qu'à l'heure même où l'ennemi croyait la France ensevelie dans son drapeau, elle n'était jamais morte et n'était qu'endormie.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un de nos concitoyens, en villégiature au loin, nous adresse de sa résidence la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

» Aujourd'hui seulement votre numéro du 22 septembre me tombe sous les yeux et j'y lis, avec une légitime curiosité, le compte rendu de la séance du Conseil municipal de Saumur du 17 courant.

» Permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions au sujet de cette mémorable séance.

» Quelle admirable harmonie règne au milieu des frères et amis qui composent l'édilité saumuroise ! Quel accord parfait !

» Et la douce aménité de monsieur notre nouveau maire, pour ses chers administrés, ne ressort-elle pas de toutes les paroles qui tombent de ses lèvres ?

» Quelle politesse ! quel savoir-vivre ! Décidément M. Combiere est un gentleman bien élevé !

» Voyez comme il accueille avec bienveillance la demande de secours des fabriques de Nantilly et de la Visitation pour la réparation des églises et presbytères !

» Il sait que la loi oblige les communes à venir en aide aux fabriques quand celles-ci n'ont pas les ressources suffisantes pour faire face à l'entretien et aux grosses réparations de ces édifices ; mais que lui importe la loi ?

» Notre maire laisse exclusivement aux fabriques l'entretien des monuments religieux. Pour lui, les catholiques de Saumur ne comptent pas, ils ne méritent que mépris et vexations. Nos vieilles églises, témoins séculaires de la foi de nos pères, ces monuments qu'admirent tous les visiteurs étrangers, peuvent tomber en ruine : il n'en a nul souci.

» La science qui illumine son intelligence lui a démontré qu'à la place des droits d'un Dieu qu'on ne voit pas, il faut établir les droits de l'homme que l'on voit, et qu'il n'y a plus d'autres temples nécessaires que ceux de la Franc-Maçonnerie, ces temples où il se passe de si jolies choses, au témoignage des frères Andrieux et Léo Taxil.

» Aussi, quand on demande à M. Combiere des réparations pour les églises et presbytères, il s'écrie dans son fanatisme anti-religieux : « Nous ne nous en occupons pas !... »

» Les édifices ne crouleront pas, il n'y a pas de danger, ils habitent dessous. »

» Qui, ils ?... De qui parle si gracieusement M. Combiere ?

» C'est de nous qu'il parle, habitants de Saumur, de nous, de nos femmes, de nos enfants. C'est avec ce sans-gêne qu'il nous traite, nous ses administrés qui n'avons point encore été assez éclairés par la science pour apostasier notre foi, renier le Dieu de notre baptême et de notre première communion et demander à être initiés aux grands mystères des Loges maçonniques.

» Et il ajoute : « Comme prochainement il y aura séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous aviserons. »

» Tenons-nous-le pour dit. M. le Maire a ses plans tout formés pour le bel avenir dont il aperçoit déjà, avec tant de bonheur, la naissante aurore.

» Ne se trouvera-t-il donc pas un homme pour opposer la voix du bon sens et de la raison à la rhétorique communarde de notre maire ?

» Un seul de l'aréopage ose élever la voix au nom du droit et de la justice opprimés, et cet homme, honneur à lui ! c'est un protestant, M. Terrien.

« — C'est une autre question, dit-il, si les édifices tombent en ruine ? »

» Le Maire. — « Mon avis est de n'avoir aucune espèce de relations avec ces mauvais locataires, ces locataires d'une espèce particulière. Après le vote de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, vote qui ne tardera pas, nous verrons ce que nous aurons à faire. »

» Ces mauvais locataires !... Ces locataires d'une espèce particulière !...

» Bravo ! bravo ! Monsieur le Maire, de mieux en mieux !

» Où êtes-vous, ô liberté ! ô égalité ! ô fraternité républicaines ! Vous avez supprimé les processions, expulsé les Frères et les Sœurs des écoles communales ; vous rêvez encore de nouvelles expulsions, il vous tarde de voir les catholiques expulsés de leurs églises.

» Ces vieilles églises de Saumur ont bien-tôt huit et dix siècles d'existence, elles ont vu passer les tourmentes révolutionnaires, elles ont été profanées par les saturnales de la déesse Raison ; mais les persécuteurs ont passé aussi et elles sont restées debout. — A votre tour, vous passerez, Monsieur le Maire, malgré votre science et malgré la force de votre nature, et elles vous survivront aussi.

» Rappelez-vous la fable de la lime et du serpent.

» Rappelez-vous Julien l'Apostat : il a voulu détruire le règne du Christ sur la terre et il est mort de mort violente en s'écriant : Galiléen, tu as vaincu !

» Le Galiléen en vaincra d'autres.

» Agrérez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes respectueux sentiments.

» UN ÉLECTEUR DE SAUMUR. »

### VÉTÉRINAIRES MILITAIRES.

Par décret du Président de la République, en date du 26 septembre 1886, ont été nommés, pour prendre rang du 1<sup>er</sup> septembre 1886, au grade d'aide-vétérinaire, les dix aides-vétérinaires stagiaires de la promotion du 1<sup>er</sup> septembre 1885 qui ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole d'application de cavalerie et ont été classés ainsi qu'il suit, savoir :

M. Paris (Jean), en remplacement de M. Lambert, promu vétérinaire en 2<sup>e</sup>. — Affecté au 10<sup>e</sup> d'artillerie.

M. Pierre (Camille), en remplacement de M. Schmitt, mis en non-activité. — Affecté au 12<sup>e</sup> chasseurs.

Et, conformément à l'article 46 de la loi du 13 mars 1875 :

M. Hue (Emile), affecté au 18<sup>e</sup> d'artillerie, à la suite.

M. Stahl (Henri), affecté au 38<sup>e</sup> d'artillerie, à la suite.

M. Mouod (Théophile), affecté au 8<sup>e</sup> d'artillerie, à la suite.

M. Plaut (Antoine), affecté au 21<sup>e</sup> dragons, à la suite.

M. Sarrazin (Henri), affecté au 2<sup>e</sup> d'artillerie, à la suite.

M. Barroux (Paul), affecté au 10<sup>e</sup> hussards, à la suite.

M. Debanne (Camille), affecté au 8<sup>e</sup> cuirassiers, à la suite.

M. Thiriet (Charles), affecté au 19<sup>e</sup> chasseurs, à la suite.

### SQUARE DU THÉÂTRE

## HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Dimanche 3 octobre 1886, de 4 à 5 heures du soir.

### Programme.

- 1<sup>o</sup> Allegro militaire ..... X.
- 2<sup>o</sup> François les Bas-Bleus ..... MAYEUR.
- 3<sup>o</sup> Les Gouttes d'Or, pour piston... CORBIN.
- 4<sup>o</sup> La Fille du Tambour-Major, fantaisie ..... OFFENBACH.
- 5<sup>o</sup> La marche du Prophète ..... MEYERBEER.

Le Chef de musique, GOUBEAULT.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'est la troupe de drame et comédie qui viendra lundi prochain à Saumur pour l'ouverture de la saison théâtrale. Les nouveaux artistes joueront le chef-d'œuvre de Frédéric Soulié, la *Closerie des Genêts*.

L'an dernier, cet ouvrage avait été donné également au commencement de la campagne, le lundi 5 octobre.

### LES PÈRES DE FAMILLE DE 69 ANS.

Nous croyons devoir rappeler que, d'après la loi du 29 juillet 1886, les pères de famille qui, ayant atteint l'âge de so-

xante-neuf ans accomplis, auraient un enfant sous les drapeaux, peuvent invoquer en leur faveur la dispense légale et le faire classer dans la disponibilité.

### ANGERS.

*Le crime de la rue Boisnet.* — Nous avons raconté le drame qui s'est passé mardi au n<sup>o</sup> 60 de la rue Boisnet avec toutes les péripéties qui l'ont accompagné et précédé. Voici, d'après la *Petite France*, de nouveaux détails sur ce crime qui a si vivement impressionné la population.

Marie Blot, femme Odobé, a été abandonnée par son mari, ainsi que sa fille, il y a cinq ans environ, à Lyon. Son abandon et la misère lui causèrent de nombreux chagrins. Elle quitta Lyon en 1883 et alla à Valence (Drôme) où elle resta deux ans, et vint se fixer à Angers vers la fin de juillet dernier.

Les renseignements particuliers que nous avons recueillis semblent laisser croire que la femme Odobé avait la manie de la persécution.

D'après ses déclarations, les seuls motifs de son crime étaient de soustraire sa fille à des hommes inconnus qui la menaçaient constamment de mort et qui parlaient de lui enlever son enfant. C'est donc pour éviter à sa fille d'être malheureuse entre les mains de ces inconnus qu'elle l'a étranglée.

Dans les perquisitions qui ont été faites au domicile de cette malheureuse, on a trouvé quelque argent qui fait écarter la cause de la misère. En outre, elle était assurée d'avoir du travail tout l'hiver et on voulait élever sa charmante petite fille. On se perd en conjectures sur les causes de cet horrible drame et l'on ne peut attribuer qu'à une faiblesse cérébrale un crime semblable.

Trois médecins légistes vont être commis pour l'examen de cette femme dont toutes les facultés intellectuelles ne semblent pas parfaitement établies.

D'un autre côté, une enquête va être faite à Lyon et à Valence ; elle fera connaître très probablement les motifs qui ont poussé cette misérable à commettre son crime.

Aussitôt après les constatations d'usage faites par le docteur Guignard, le cadavre de la petite Jeanne Odobé a été transporté à l'hospice pour l'autopsie.

Un deuxième interrogatoire aura lieu aujourd'hui et apportera peut-être quelques éclaircissements sur ce lugubre drame.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

Les obsèques de la petite Jeanne Odobé, la pauvre victime de ce triste drame, ont eu lieu aujourd'hui jeudi.

## Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 4 octobre 1886,

Ouverture de la Saison théâtrale

DÉBUT DE LA TROUPE DE COMÉDIE

## La Closerie des Genêts

Drame en 7 actes, par Frédéric Soulié.

### Distribution :

Kérouan .....	M. Mallet.
Le marquis de Montclair .....	Bernard.
Le général comte d'Estève .....	Huguet.
Georges d'Estève .....	Rima.
Dominique .....	Duchâteau.
Christophe dit Aly .....	Leprin.
Brias .....	Monval.
D'Avatiannes .....	Alexandre.
Porric .....	Servenon.
Léona de Beauval .....	M <sup>me</sup> Duchatel.
Louise .....	Ada.
Lucile .....	Pérol.
Madeleine .....	Valérie.
Perrine .....	B. Mallet.
Mathurine .....	Mallet.
M <sup>me</sup> de Brias .....	Morelly.
M <sup>lle</sup> de Brias .....	Joliette.
Marianne .....	Eugénie.
Maclou, vieux mendiant .....	M. M. Luneau.
François .....	Louis.
Louis .....	Penard.

Paysans bretons, Invités.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

### Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 30 septembre,

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Les MOUSQUETAIRES de la REINE, opéra-comique en 3 actes, musique d'Halévy.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**

Ou à Louer

DE SUITE

**MAISON PIERRE-LIZÉ**

Située à Saumur, quartier de Nantilly.

Cette maison comprend : jardin, remise, écurie et cour.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (639)

Étude de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**266 PIEDS D'ARBRES**

Complantés sur la ferme de Vile Trotouin,

Située en face le bourg et commune de Dampierre.

Pour plus amples renseignements, voir les affichés, et s'adresser audit M<sup>e</sup> MARCOMBRE. (617)

Étude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

**UNE MAISON**

Avec Remise et Écurie,

A Saumur, Grand' Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LECOR, avoué, ou à M. LANGLOIS, expert à Saumur. (489)

Étude de M<sup>e</sup> GAILLEAU, notaire à Longué.

**A VENDRE**

Par adjudication amiable,

En l'étude de M<sup>e</sup> GAILLEAU, le JEUDI 21 OCTOBRE 1886, à une heure après midi,

**UNE BELLE MAISON**

Entre cour et jardin,

sise à Longué, rue de la Loi Occupée par M. Saussereau, marchand de vins.

Mise à prix : 15.000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

On vendrait, avec la maison, fonds et matériel de marchand de vins.

Position avantageuse.

S'adresser audit M<sup>e</sup> GAILLEAU.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

**Villa du Chardonnet**

S'adresser à la Retraite.

**A LOUER DE SUITE**

**Maison meublée**

Avec Remise, Écurie et Jardin,

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 4.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (644)

**A LOUER DE SUITE**

Rue de Bordeaux, 62,

**ÉCURIE à 4 PLACES**

Remise,

Deux chambres et grenier au-dessus, cour, eau de Loire, etc.

S'adresser rue de Bordeaux, 5 ou 62.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**UNE MAISON**

Avec Écurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

Rue Cendrière, n° 8 et 10,

Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée : cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté ; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie ; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

**M. HURTAULT** a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de voitures et carrossiers qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. CHRYBRET, peintre en voitures, rue de Bordeaux. (666)

Raccommodages et travaux neufs de carrossiers, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

M. G. BESSON, ex économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

**A VENDRE**

**Six Chiens courants**

Tous bien dressés.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

**A VENDRE**

**UN EXCELLENT PHAÉTON**

D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

**A GÉNER**

**PÂTISSERIE**

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

**Malin Sanguin**  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac et facilite la Digestion.  
0,75 dans toutes Pharmacies.

**VICHY**

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE.

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

**REVUE FRANÇAISE**

Organe des Concours poétiques du Midi  
DIRECTEUR : Evariste CARRANCE

Abonnements : 10 francs par an pour la France ; 12 fr. pour l'Étranger.

La Revue Française, grâce à ses célèbres Rédacteurs, a pris une place incontestable dans le monde des journaux.

Elle s'occupe de lettres, sciences et arts, et publie : Coriolan, drame en vers, par Evariste CARRANCE.

Les Abonnements doivent être adressés à M. le Directeur de la Revue, hôtel du Comité Poétique, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne).

La Photographie de M. Evariste CARRANCE (17 centimètres de hauteur sur 11 de largeur) sera envoyée franco en échange de 1 fr. 25, adressés à M. L. DUPAS, 6, rue du Saumon, Agen.

**ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES**

**RUÈCHE**

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

**Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille**

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du resto, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

**SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS**

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

**SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 SEPTEMBRE 1886**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 62	82 65	Est	806 25	810	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	521
3 % amortissable	85 63	85 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	520	Est	389	389 50
3 % (nouveau)	82 57	82 75	Midi	1147 50	1150	— 1865, 4 %	519	519 25	Midi	390	390
4 1/2 %	106 15	106 15	Nord	1542 50	1542 50	— 1869, 3 %	408	409	Nord	391	391 75
4 1/2 % (nouveau)	110 05	110 15	Orléans	1335	1340	— 1871, 5 %	398 50	398 50	Orléans	392 50	393 25
Obligations du Trésor	511	510	Ouest	877 50	873 50	— 1875, 4 %	521 50	521 50	Ouest	389 50	389 50
Banque de France	4120	4130	Compagnie parisienne du Gaz	1432 50	1425	— 1876, 4 %	521 25	521	Paris-Lyon-Méditerranée	390	390
Société Générale	475	470	Canal de Suez	2043 75	2037 50	Bons de liquid. Ville de Paris	535	535	Paris-Bourbonnais	389	391
Comptoir d'escompte	936 25	931	C. gén. Transatlantique	490	490	Obligat. communales 1879	478	474	Canal de Suez	593 75	592
Crédit Lyonnais	540	540	Russe 5 0/0 1870	100 25	100	Obligat. foncières 1879 3 %	478	478 75			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1393 75	1393				Obligat. foncières 1883 3 %	380 50	382			
Crédit mobilier	262 50	261 25									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE LÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS																
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS					SAUMUR — BOURGUEIL					SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS					SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS											
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir				
Saumur(ori.)	2 12	6 54	10 32	1 56	8 34	Loudun	8 42	1 53	9 11						Saumur	3 08	6 55	9 43	1 21	3 28	7 15	10 44				
Saumur(état)	2 68	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10	St-Martin	7 08	9 26	1 33	3 41	7 27	10 44					
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43	Montreuil(a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	St-Clément	7 15	9 33	1 40	3 43	7 41	10 44					
Varr.-Chacé	7 10	8 48	10 52	2 03	4 22	8 49	— (dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 54	10 30	Les Rosiers	7 23	9 41	1 47	3 53	7 50	10 44						
Brézé s.-Cyr.	7 18	9 02	11	2 03	4 30	8 56	Brézé s.-Cyr.	7 19	2 38	5 17	10 09			La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	1 52	3 59	7 50	10 44					
Montreuil(a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08	Varr.-Chacé	7 28	2 46	5 24	10 17			Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 28	8 23	10 44				
— (dép.)	2 38	7 38	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	4 17	2 51	5 29	10 22	10 47													
Thouars	2 57	8 06	11 57	2 21	5 22	9 37	Saumur(état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 37													
Loudun	8 09	3 16	3	3	9 52	Saumur(ori.)	7 48	1 25	3 01	5 38	10 10	10 55														
SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR																					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir			
Saumur(ori.)	6 54	8 34	8 34	Doué	6 22	8 57	11 59	1 37	8 11						Saumur(ori.)	7 57	1 28	3 04	5 42	10 58	Chât.-d-Loir	4 45	8 01	12 15	12 34	6 34
Saumur(état)	6 50	8 28	8 30	Baugé-l-Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44	8 20						Vivry	8 12	3 16	5 54	8 32	11 18	Noyan-Méon	5 53	9 18	1 10	1 27	7 28
Nantilly	7 04	8 37	8 43	le Vandelnay	6 35	9 16	12 39	1 51	8 30						Blou	8 22	3 25	6 03	8 41	11 27	Vernantes	6 17	9 42	1 13	1 30	7 38
Montreuil(a)	7 31	9 19	9 25	Montreuil(a)	6 44	9 26	12 53	2 01	8 40						Blou	8 39	3 38	6 14	8 52	11 38	Blou	6 29	9 54	1 14	1 31	8 11
— (dép.)	7 34	9 35	9 41	— (dép.)	6 58	9 45	1 1	2 23	9 54						Noyan-Méon	9 13	2 16	4 04	6 38	11 44	Vivry	6 29	10 03	1 15	1 32	8 20
le Vandelnay	7 45	9 46	9 52	Nantilly	7 35	10 29	1 17	2 51	16 22						Chât.-d-Loir	10 31	3 08	5 09	7 45	12 33	Saumur(ori.)	6 50	10 15	1 53	2 09	8 30
Baugé	7 56	9 56	10 02	Saumur(état)	7 49	10 49	1 27	3 02	10 30																	
Doué	8 05	10 03	10 09	Saumur(ori.)	7 48	1																				